

Août 2018



Rentrée scolaire 2018/2019

Calendrier scolaire

Restaurant et garderie scolaire

Collège Hector Malot

Recensement service national

Accueil de loisirs

Forum des associations

Lettre de Monsieur Le Maire

Rentrée scolaire 2018/2019

Pour l'école élémentaire et l'école maternelle, la rentrée aura lieu le

Lundi 3 Septembre 2018 à 8h30

Emploi du temps école élémentaire :

Lundi	8h30	12h	13h20	14h20	16h05
	Enseignement	Pause méridienne	TAP	Enseignement	
Mardi	8h30	12h	13h20	14h20	16h05
	Enseignement	Pause méridienne	TAP	Enseignement	
Mercredi	8h30	12h			
	Enseignement				
Jeudi	8h30	12h	13h20	14h20	16h05
	Enseignement	Pause méridienne	TAP	Enseignement	
Vendredi	8h30	12h	13h20	15h15	
	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement		

Emploi du temps école maternelle :

Lundi	8h30	12h	13h20	15h05	16h05
	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	TAP	
Mardi	8h30	12h	13h20	15h05	16h05
	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	TAP	
Mercredi	8h30	12h			
	Enseignement				
Jeudi	8h30	12h	13h20	15h05	16h05
	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	TAP	
Vendredi	8h30	12h	13h20	15h15	
	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement		

TAP : les informations concernant les TAP (projets pédagogiques, groupes, etc...) sont disponibles sur le site de la mairie.

Calendrier scolaire 2018/2019

**Vacances de la
Toussaint :**

Du **samedi 20
octobre 2018** au
**lundi 5 novembre
2018**

Vacances de Noël :

Du **samedi 22
décembre 2018** au
lundi 7 janvier 2019

Vacances d'Hiver :

Du **samedi 9 février
2019** au **lundi 25
février 2019**

**Vacances de
Printemps :**

Du **samedi 6 avril
2019** au **lundi 23
avril 2019**

**Week-end de
l'ascension :**

Du **mercredi 29 mai
2019** (après la
classe) au **lundi 3
juin 2019**

Vacances d'Eté :

À partir du **samedi
6 juillet 2019**

Restauration et garderie périscolaire

La cantine et la garderie périscolaires fonctionneront dès le **lundi 3 septembre 2018**. Inscription de vos enfants sur le site de la commune [rubrique enfance / jeunesse](#). La facture de ces services municipaux vous sera adressée à domicile.

Tarif Cantine : repas : 3,90 €uros

Tarifs Garderie :

- Matin : 1,80 €uros
 - Après-midi : 1,80 €uros
 - Goûter : 1,35 €uros
 - Étude du soir : 1,80 €uros
- Forfait mensuel
50,00 €

Les horaires de la garderie périscolaire sont :

- Lundi 7h30-8h20 et 16h05-18h30
- Mardi 7h30-8h20 et 16h05-18h30
- Mercredi 7h30-8h20 et 12h00-12h30
- Jeudi 7h30-8h20 et 16h05-18h30
- Vendredi 7h30-8h20 et 15h15-18h30

A noter : La garderie se fera dans l'enceinte du nouveau groupe scolaire.

Il n'y a ni cantine, ni accueil de loisirs les mercredis en période scolaire

Collège Hector Malot

La rentrée pour les 6^{ème} et 5^{ème} aura lieu le **lundi 3 septembre 2018**.

La rentrée des 4^{ème} et 3^{ème} aura lieu le **mardi 4 septembre 2018**.

Reprise des cours pour tous selon l'emploi du temps le **mardi 4 septembre 2018** à partir de **13h25**

(Les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} finiront à 16h30 ce jour)

Les horaires de transports concernant le Collège de Mesnil-Esnard, le Lycée de Franqueville-Saint-Pierre, La Providence et La Chataigneraie, sont disponibles sur internet : <https://reseau-astuce.fr/>

Recensement service national

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **Juillet, Août et Septembre 2002** doivent se rendre en mairie **avant le 28 Septembre 2018**, munis du livret de famille de leurs parents, afin de se faire recenser.

Cette démarche qui peut être effectuée par le représentant légal permet de s'inscrire aux examens et concours, d'être automatiquement inscrit sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans et d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense.

YMARE FORUM DES ASSOS

Samedi 8 septembre 2018
14h à 17h30 ~ Salle de tennis



**Découvrez les activités proposées
par les associations d'Ymare**

Démonstrations . Animations . Inscriptions

Accueil de Loisirs d'Ymare

Du **22 ou 31 Octobre 2018**, l'accueil de loisirs sera ouvert aux enfants.

Les inscriptions commenceront à partir du **vendredi 21 septembre** et se termineront le **vendredi 12 octobre**. Afin de permettre la meilleure organisation possible, merci de bien vouloir respecter ces dates.

Les documents nécessaires à l'inscription et les informations complémentaires seront disponibles à partir du 17/09 en mairie et sur internet, [rubrique enfance / jeunesse](#).

Forum des Associations

Samedi **8 septembre 2018** L'ASYC organise le forum des associations à la **salle couverte de tennis**.

De 14h à 17h30

Cette année, les associations vous proposent diverses démonstrations (Boxe thaï, Théâtre, Judo...) selon un programme défini que vous pouvez retrouver en mairie ou sur le site internet, [rubrique ASYC](#).

Permanences et contact

Tél. 02.35.79.12.72

Fax 02.35.79.24.57

contact@mairie-ymare.fr
www.mairie-ymare.fr

Accueil du public :

- Mardi et Vendredi de 14h à 19h
- Mercredi de 9h30 à 12h30

M. le Maire reçoit sur rendez-vous. M. & Mmes les Adjointes, Mme Bance, Adjointe à l'Action sociale, sur rendez-vous.



Information Importante

CONSTRUCTION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE AMENAGEMENT DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE PARC DU CHATEAU

Après 12 mois de travaux, la rentrée 2018/2019 se fera dans le nouveau groupe scolaire. Les quelques travaux restant à terminer seront réglés dans les meilleurs délais.

Désormais, et dès la rentrée, la garderie scolaire se fera dans l'enceinte du groupe primaire en empruntant l'entrée principale.

Pour des raisons de sécurité, l'accès se fera avec un système de visiophone.

Afin de vous présenter ce nouvel équipement, une journée porte ouverte sera proposée pour tous les habitants **samedi 6 octobre de 9h à 12h30**.

Toutefois, les travaux d'aménagement de la circulation et du stationnement dans le Parc du Château ne seront pas terminés avant la mi-septembre.

Il nous a semblé risqué de rétablir la circulation pendant la phase de travaux.

Aussi, nous avons pris la décision d'organiser le stationnement des véhicules dans la voirie qui mène au parking poids lourd et aux services techniques municipaux.

Vous pourrez rejoindre les équipements scolaires et périscolaires à pied par le trottoir longeant l'école primaire.

Chacun comprendra que nous avons pris cette décision pour des raisons de sécurité pour vos enfants et pour vous-même.

D'avance, nous vous remercions pour votre compréhension et nous vous souhaitons une bonne rentrée 2018.

Le Maire,
Philippe GUILLIOT